



Convention sur la diversité biologique

Distr.
LIMITÉE

CBD/COP/14/L.28
27 novembre 2018

FRANÇAIS
ORIGINAL : ANGLAIS

CONFÉRENCE DES PARTIES À LA CONVENTION SUR LA DIVERSITÉ BIOLOGIQUE

Quatorzième réunion

Sharm El-Sheikh (Égypte), 17-29 novembre 2018

Point 23 de l'ordre du jour

CONSERVATION ET UTILISATION DURABLES DES POLLINISATEURS

Projet de décision soumis par la présidente du Groupe de travail II

La Conférence des Parties,

Rappelant l'annexe III à la décision [III/11](#), la décision [V/5](#), la décision [VI/5](#) et la décision [XIII/15](#),

Prenant note de l'importance des pollinisateurs et de la pollinisation pour tous les écosystèmes, y compris au-delà des systèmes agricoles et de production alimentaire, en particulier pour les moyens de subsistance et la culture des peuples autochtones et des communautés locales, et *reconnaissant* la contribution importante des activités visant à promouvoir la conservation et l'utilisation durable des pollinisateurs et des fonctions et services de pollinisation pour atteindre les Objectifs d'Aichi pour la biodiversité ainsi que les Objectifs de développement durable,

Convaincue que les activités visant à promouvoir la conservation et l'utilisation durable des pollinisateurs et des fonctions et services de pollinisation sont des éléments essentiels de la transition vers la réalisation de systèmes alimentaires plus durables, en favorisant l'adoption de pratiques plus durables dans les secteurs agricoles et tous les autres secteurs,

1. *Adopte* le plan d'action 2018-2030 de l'Initiative internationale sur la conservation et l'utilisation durable des pollinisateurs, figurant dans l'annexe I à la présente décision, aux fins de mise en œuvre selon les lois et les circonstances nationales;

2. *Prend note avec appréciation* du¹ résumé des informations sur l'intérêt que présentent les pollinisateurs et la pollinisation pour la conservation et l'utilisation durable de la diversité biologique dans tous les écosystèmes, au-delà de leur rôle dans l'agriculture et la production alimentaire, figurant dans l'annexe II à la présente décision;

3. *Encourage* les Parties, les autres gouvernements, et les organisations et réseaux concernés à appuyer et réaliser les activités pertinentes de l'Initiative internationale sur la conservation et l'utilisation durable des pollinisateurs, notamment en intégrant des mesures appropriées dans la mise en œuvre des stratégies et plans d'action nationaux pour la diversité biologique, ainsi que des stratégies et plans d'action infranationaux et locaux pour la diversité biologique, selon qu'il convient, et des politiques, lois et programmes pertinents;

¹ En attente de la finalisation du projet de rapport complet sur l'importance des pollinisateurs et de la pollinisation pour la conservation et l'utilisation durable de la biodiversité dans tous les écosystèmes au-delà du rôle qu'ils assurent dans l'agriculture et la production alimentaire, conformément au paragraphe 3 de la recommandation 22/9 de l'Organe subsidiaire chargé de fournir des avis scientifiques, techniques et technologiques.

4. *Prie instamment* les Parties et *invite* les autres gouvernements à lutter contre les facteurs de déclin des pollinisateurs sauvages et domestiques dans tous les écosystèmes, y compris les biomes et les systèmes agricoles les plus vulnérables, tels qu'énumérés dans l'annexe II à la présente décision, en accordant une attention particulière, aux échelons local et régional, au risque d'introduction et de dissémination d'espèces exotiques envahissantes (plantes, pollinisateurs, prédateurs, ravageurs et agents pathogènes) qui nuisent aux pollinisateurs et aux ressources végétales dont ils dépendent, en évitant ou en inversant la tendance à la dégradation des sols et en restaurant les habitats perdus des pollinisateurs, parallèlement à la lutte contre les facteurs recensés dans la décision XIII/15;

5. *Encourage* les Parties et *invite* les autres gouvernements à intégrer la conservation et l'utilisation durable des pollinisateurs sauvages et domestiques et de leurs habitats dans les politiques d'aménagement du territoire et des aires protégées et dans d'autres politiques de conservation efficace par zone;

6. *Encourage* les Parties et *invite* les autres gouvernements à :

a) Inciter le secteur privé à prendre en considération les activités énumérées dans le plan d'action et à œuvrer à la réalisation de systèmes de production et de consommation plus durables;

b) Inciter les établissements universitaires et de recherche, ainsi que les organisations et réseaux internationaux, nationaux et régionaux concernés, à poursuivre les recherches visant à combler les lacunes² relevées dans le plan d'action, et à résumer puis communiquer les informations par les canaux appropriés, afin d'appuyer la mise en œuvre;

c) Inciter les agriculteurs, les apiculteurs, les responsables de la gestion des terres, les communautés urbaines, les peuples autochtones et communautés locales, et d'autres parties prenantes à adopter des pratiques respectueuses des pollinisateurs et à lutter contre les facteurs directs et indirects de déclin des pollinisateurs sur le terrain et au niveau local;

d) Élaborer et mettre en place des dispositifs de surveillance des pollinisateurs sauvages et domestiques, afin de mesurer l'ampleur du déclin et d'évaluer l'impact des mesures d'atténuation prises;

7. *Encourage* le Fonds pour l'environnement mondial et les autres bailleurs de fonds et organismes de financement à fournir une aide financière, y compris des activités de renforcement des capacités, pour les projets nationaux et régionaux liés à la mise en œuvre du plan d'action pour l'utilisation durable et la conservation des pollinisateurs;

8. *Prie* la Secrétaire exécutive de porter la présente recommandation à l'attention de l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture et son Comité des forêts, du Comité de l'agriculture, de la Commission des ressources génétiques pour l'alimentation et l'agriculture, du Comité de la sécurité alimentaire mondiale et des secrétariats de la Convention internationale pour la protection des végétaux et du Traité international sur les ressources phytogénétiques pour l'alimentation et l'agriculture, ainsi que du secrétariat des Conventions de Bâle, de Rotterdam et de Stockholm;

9. *Invite* l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture à faciliter la mise en œuvre du plan d'action, après le succès de l'approche adoptée dans le plan précédent, auquel ont participé les ministères de l'agriculture et de l'environnement au niveau national;

10. *Prie en outre* la Secrétaire exécutive, dans la limite des ressources disponibles, et en collaboration avec l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture, les secrétariats des Conventions de Bâle, de Rotterdam et de Stockholm et d'autres parties prenantes concernées, d'élaborer des orientations et bonnes pratiques dans des domaines pertinents, déterminés en fonction du niveau de priorité pour la mise en œuvre du plan d'action, tels que, entre autres, l'utilisation de produits chimiques dans l'agriculture, les programmes de protection des pollinisateurs indigènes dans les écosystèmes

² Lacunes recensées dans l'Élément 4 du Plan d'action 2018-2030 présenté dans l'annexe I.

naturels, la promotion de systèmes de production bio-diversifiés, la rotation des cultures, la surveillance des pollinisateurs indigènes, et l'éducation environnementale;

11. *Prie* la Secrétaire exécutive d'examiner la conservation et l'utilisation durable des pollinisateurs sauvages et domestiques dans le cadre de l'élaboration du cadre mondial de la biodiversité pour l'après-2020;

12. *Invite* les Parties, les autres gouvernements, les instituts de recherche et les organisations qui sont en mesure de le faire, à aider les pays qui : a) ont besoin d'augmenter leurs capacités taxonomiques afin d'améliorer leurs connaissances sur les pollinisateurs, leur état et leurs tendances; b) doivent identifier les facteurs de changement dans leurs populations; c) doivent élaborer des solutions appropriées pour permettre l'adoption et la mise en œuvre efficaces du plan d'action proposé.

Annexe I

PLAN D'ACTION ACTUALISÉ 2018-2030 DE L'INITIATIVE INTERNATIONALE SUR LA CONSERVATION ET L'UTILISATION DURABLE DES POLLINISATEURS

INTRODUCTION

1. À sa troisième réunion en 1996, la Conférence des Parties à la Convention sur la diversité biologique a reconnu l'importance des pollinisateurs et la nécessité de s'attaquer aux causes de leur déclin (décision [III/11](#)). Dans sa décision V/5, la Conférence des Parties a décidé de créer une Initiative internationale pour la conservation et l'utilisation durable des pollinisateurs, en tant qu'initiative intersectorielle dans le cadre du programme de travail sur la diversité biologique agricole, en vue de promouvoir une action coordonnée à l'échelle mondiale, et a adopté par la suite un plan d'action dans la décision VI/5. L'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO) dirige et facilite la mise en œuvre du plan d'action.

2. Le présent plan d'action a été élaboré conjointement par la FAO et le Secrétariat de la Convention sur la diversité biologique, en consultation avec d'autres partenaires et experts compétents, en application du paragraphe 10 de la décision [XIII/15](#).

I. BUT, OBJECTIFS ET CHAMP D'APPLICATION

3. Le but global du plan d'action est de promouvoir une action coordonnée à l'échelle mondiale pour sauvegarder les pollinisateurs sauvages et domestiques et encourager l'utilisation durable des services de pollinisation, reconnus comme service écosystémique essentiel tant à l'agriculture qu'au fonctionnement et au maintien de la santé des écosystèmes.

4. Le présent plan d'action a pour but d'aider les Parties, les autres gouvernements, les peuples autochtones et les communautés locales, les organisations et initiatives concernées à appliquer la décision XIII/15, en harmonie avec le Plan stratégique pour la diversité biologique 2011-2020, ses Objectifs d'Aichi pour la biodiversité, et la Vision 2050 pour la diversité biologique, ainsi que le Cadre stratégique 2010-2019 de la FAO, les cadres de suivi pertinents, le Programme de développement durable à l'horizon 2030, y compris ses Objectifs de développement durable.

5. Ce plan d'action a pour objectifs opérationnels de soutenir les Parties, les autres gouvernements, les peuples autochtones et les communautés locales, et les organisations et initiatives compétentes dans leurs travaux entrepris pour :

a) Appliquer des politiques cohérentes et exhaustives sur la conservation et l'utilisation durable des pollinisateurs aux niveaux local, infranational, national, régional et mondial, et promouvoir leur intégration dans les plans, programmes et stratégies sectoriels et intersectoriels;

b) Renforcer et appliquer des pratiques de gestion qui préservent des communautés de pollinisateurs saines et permettent aux agriculteurs, apiculteurs, sylviculteurs, gestionnaires des terres et

communautés urbaines d'exploiter les avantages procurés par les services de pollinisation pour leur productivité et leurs moyens de subsistance;

c) Promouvoir l'enseignement et la connaissance, dans les secteurs public et privé, des multiples valeurs des pollinisateurs et de leurs habitats, et améliorer les outils pour la prise de décisions et prendre des mesures concrètes qui permettent de réduire et de prévenir le déclin des pollinisateurs;

d) Surveiller et évaluer l'état et les tendances de la pollinisation, des pollinisateurs et de leurs habitats dans toutes les régions, et combler les lacunes dans les connaissances, notamment en encourageant les recherches pertinentes.

6. Le plan d'action vise à faciliter la mise en œuvre de mesures propres à préserver et à favoriser les pollinisateurs et les fonctions et services de pollinisation dans les paysages agricoles et les écosystèmes connexes, y compris les forêts, les prairies, les terres agricoles, les zones humides, les savanes, les zones côtières et les milieux urbains. Les activités peuvent être entreprises au niveau régional, national, infranational et local.

II. CONTEXTE ET FONDEMENT GÉNÉRAL

7. La pollinisation assistée par l'animal est un service écosystémique de régulation d'importance vitale pour la nature, l'agriculture et le bien-être humain. Ce service est fourni par des pollinisateurs, à savoir, par les abeilles domestiques, les abeilles sauvages, d'autres insectes tels que les mouches, les papillons, les hannetons, et des vertébrés comme la chauve-souris, les oiseaux et certains singes. Le rapport d'évaluation sur les pollinisateurs, la pollinisation et la production alimentaire³ publié par la Plateforme intergouvernementale scientifique et politiques sur la biodiversité et les services écosystémiques met en exergue les rôles multiples que jouent les pollinisateurs. Près de 90 % des plantes à fleurs sauvages dans le monde dépendent entièrement ou en partie de la pollinisation par les animaux. Ces plantes sont essentielles au fonctionnement des écosystèmes, fournissant des aliments, un habitat et d'autres ressources à des autres espèces. En outre, certaines cultures auto-pollinisatrices comme le soja peuvent aussi bénéficier d'une productivité accrue grâce à la pollinisation animale.

8. Un déclin important de certains taxons de pollinisateurs a été observé au cours des dernières décennies, bien que les données sur l'état et les tendances des pollinisateurs sauvages restent limitées et se limitent en grande partie à certaines régions d'Europe et des Amériques. Bien que les évaluations des risques posés pour l'état des insectes pollinisateurs sauvages tels que les abeilles sauvages et les papillons soient également limitées sur le plan géographique, celles-ci indiquent des niveaux de menace élevés, avec des pourcentages d'espèces menacées dépassant souvent 40 pour cent.

9. Au fur et à mesure que l'agriculture mondiale est devenue de plus en plus tributaire des pollinisateurs, une grande partie de cette dépendance concerne les pollinisateurs sauvages⁴. En plus de produits commercialisables et des avantages pour la santé découlant de régimes alimentaires nutritifs et diversifiés rendus possibles grâce à la pollinisation, les pollinisateurs offrent de nombreux avantages non monétaires pour le bien-être humain, tels que des sources d'inspiration pour l'art et l'artisanat, la religion, les traditions et les activités récréatives.

10. Un grand nombre des principaux facteurs directs du déclin des pollinisateurs demeurent les mêmes que ceux qui ont été recensés par la Convention sur la diversité biologique dans sa première décision relatives aux pollinisateurs⁵: fragmentation des habitats et changement d'affectation des sols, produits chimiques agricoles et industriels, parasites, maladies et espèces exotiques envahissantes. En outre, d'autres facteurs directs importants tels que les changements climatiques ont surgi et une plus grande attention a été accordée à des facteurs liés aux pratiques agricoles intensives, telles que la monoculture, et l'emploi de pesticides, ainsi que les effets sublétaux et létaux des pesticides observés de plus en plus chez

³ IPBES (2016). [Assessment Report on Pollinators, Pollination and Food Production](#).

⁴ Ibid.

⁵ Décision VI/5 sur la diversité biologique agricole, annexe II.

les abeilles, et la compréhension qu'une combinaison de différents facteurs peut augmenter la pression générale exercée sur les pollinisateurs.

11. Dans le contexte plus large, les pollinisateurs peuvent être considérés comme un lien important entre l'agriculture, la foresterie, la biodiversité, la santé, la sécurité alimentaire, la sécurité des aliments et la nutrition. Les mesures favorables aux pollinisateurs peuvent potentiellement augmenter la productivité et la durabilité, et contribuer à la viabilité et la rentabilité à long terme des systèmes de production alimentaire. Leur utilisation plus large pourrait être un facteur de transformation, en encourageant les pratiques durables dans les secteurs agricoles.

12. La première phase de l'Initiative internationale sur les pollinisateurs (2000-2017) a contribué au recensement des principales menaces et des causes du déclin des pollinisateurs, ainsi que des effets des fonctions et services de pollinisation et des réductions sur la production alimentaire. Par ailleurs, les informations taxonomiques sur les pollinisateurs et l'estimation de leur valeur économique dans différents pays et cultures ont été des étapes importantes, non seulement pour l'amélioration de la recherche et de la surveillance, mais aussi pour la promotion de la conservation, restauration et utilisation durable des pollinisateurs. Plusieurs outils pertinents ont été développés et de nombreuses études ont été menées, y compris l'évaluation de l'IPBES et d'autres études complémentaires.

13. Le rôle essentiel que jouent les pollinisateurs dans la production alimentaire et l'importance de leur diversité et abondance dans les paysages agricoles et les écosystèmes connexes sont à présent bien reconnus. Le plan d'action actualisé fait suite à cette première phase et, compte tenu de la décision XIII/15, met l'accent sur l'intégration des préoccupations relatives à la pollinisation dans les politiques générales, le développement et la mise en œuvre de mesures sur le terrain pour soutenir la conservation et l'utilisation durable des pollinisateurs, la gestion des risques, le renforcement des capacités et le partage de connaissances à de nombreux niveaux, afin d'intégrer les questions relatives à la pollinisation dans les décisions concernant l'agriculture, l'affectation des terres et les autres décisions de gestion, et mettant l'accent sur la collaboration dans la recherche sur les nouvelles questions et les principaux besoins.

III. ÉLÉMENTS

Élément 1 : Politiques et stratégies habilitantes

Objectif opérationnel

Soutenir l'application de politiques cohérentes et complètes pour la conservation et l'utilisation durable des pollinisateurs aux niveaux local, infranational, national, régional et mondial, et promouvoir leur intégration dans les plans, programmes et stratégies sectoriel et intersectoriels.

Justification

Des politiques nationales appropriées sont nécessaires pour créer un milieu porteur efficace pour soutenir les activités des agriculteurs, des gestionnaires des terres, des apiculteurs, du secteur privé et de la société civile. Les préoccupations concernant la pollinisation sont souvent des questions intersectorielles, et les politiques générales devraient être conçues de façon à intégrer les considérations relatives aux pollinisateurs et à la pollinisation non seulement dans le contexte des transitions agricoles durables, mais aussi dans tous les secteurs, par exemple la foresterie et la santé.

Activités

A1.1 Élaborer et appliquer des politiques cohérentes et complètes qui permettent et favorisent des activités visant à sauvegarder et à encourager les pollinisateurs sauvages, intégrées dans les programmes de politique générale plus vastes sur le développement durable

A.1.1.1 Promouvoir des politiques cohérentes dans les secteurs et les questions intersectorielles (p. ex. la biodiversité, la sécurité alimentaire, les produits chimiques et la pollution, la réduction de la pauvreté, les changements climatiques, la réduction des risques de catastrophe naturelle et la lutte contre la désertification);

A.1.1.2 Analyser les liens entre les pollinisateurs et la santé humaine, les régimes alimentaires nutritifs et l'exposition aux pesticides;

A.1.1.3 Aborder les liens entre les pollinisateurs et la fourniture de fonctions et services écosystémiques, au-delà de la production alimentaire;

A.1.1.4 Reconnaître la pollinisation comme faisant partie des systèmes agricoles intégrés et en tant qu'intrant agricole important;

A.1.1.5 Reconnaître les pollinisateurs et la pollinisation comme un élément essentiel de l'intégrité des écosystèmes et du maintien de leur bon fonctionnement;

A.1.1.6 Appliquer des solutions fondées sur la nature et renforcer les interactions positives (p. ex. gestion intégrée des ravageurs, diversification dans l'exploitation des terres, intensification écologique, restauration pour accroître la connectivité du paysage);

A.1.1.7 Faciliter l'accès aux données et l'emploi des outils d'aide de la prise de décisions, y compris l'aménagement du territoire et l'affectation des sols, afin d'augmenter l'étendue et la connectivité des habitats des pollinisateurs⁶ dans le paysage, avec la participation des agriculteurs et des communautés locales;

A.1.1.8 Appuyer le renforcement des capacités pour fournir des orientations sur les bonnes pratiques de gestion des pollinisateurs et de la pollinisation, en favorisant l'intégration de solution fondées sur la nature dans les services d'extension, les échanges entre agriculteurs et les réseaux de chercheurs agriculteurs;

A.1.1.9 Développer et appliquer des mesures d'incitation cohérentes et compatibles avec les obligations internationales en vigueur, pour que les agriculteurs et les fournisseurs alimentaires encouragent l'adoption de pratiques favorables aux pollinisateurs (p. ex. les mesures de séquestration du carbone qui augmentent l'habitat des pollinisateurs; la conservation de terres incultes comme fourrage pour les pollinisateurs), et éliminer ou réduire les mesures d'incitations à effet pervers qui nuisent aux pollinisateurs et à leurs habitats (p. ex. subventions de pesticides, incitations à l'utilisation de pesticides comme condition de crédit bancaire), compte tenu des besoins des agriculteurs, des apiculteurs urbains et ruraux, des gestionnaires des terres, des peuples autochtones et communautés locales et d'autres parties prenantes;

A.1.1.10 Encourager la reconnaissance des pratiques respectueuses des pollinisateurs et des conséquences pour les services de pollinisation dans les programmes de certification existants;

A.1.1.11 Protéger et conserver les espèces menacées de pollinisateurs, ainsi que leurs milieux naturels.

A1.2 Appliquer une réglementation efficace des pesticides⁷

A.1.2.1 Réduire l'emploi et éliminer progressivement les pesticides actuels, y compris les pesticides utilisés à des fins cosmétiques et les produits chimiques agricoles, qui sont nocifs ou qui présentent un risque inacceptable pour les pollinisateurs, et éviter l'homologation de ceux qui nuisent ou qui présentent un risque inacceptable pour les pollinisateurs;

A.1.2.2 Élaborer, renforcer et mettre en œuvre sur une base régulière des procédures d'évaluation des risques (en tenant compte des expositions et des effets à long terme réalistes sur le terrain) présentés par les pesticides, les graines traitées avec des pesticides et [les organismes vivants modifiés], afin de prendre en compte les effets éventuels et cumulatifs, y compris les effets sublétaux et indirects, sur les pollinisateurs sauvages et domestiques (y compris à différents stades de croissance : œuf, larve, pupa et adulte), ainsi que d'autres espèces non ciblées;

⁶ Habitats des pollinisateurs : les zones qui offrent du fourrage, des sites de nidification et d'autres conditions favorables à l'ensemble du cycle de vie des différentes espèces de pollinisateurs.

⁷ Prenant note de la publication du Groupe de travail sur les pesticides systémiques de la CEM/CSE de l'UICN intitulée « Mise à jour de l'évaluation mondiale intégrée sur les pesticides systémiques ».

A.1.2.3 Travailler avec les organismes de réglementation à l'application d'outils tels que la Boîte à outils pour l'homologation des pesticides de la FAO;

A.1.2.4 Renforcer les capacités des autorités chargées de la réglementation des pesticides pour protéger les pollinisateurs contre les produits chimiques;

A.1.2.5 Élaborer et promouvoir des orientations et des formations aux bonnes pratiques d'emploi des pesticides (p. ex. techniques, technologie, moment d'application, cultures non florifères, conditions météorologiques), en s'appuyant sur le Code de conduite international sur la gestion des pesticides de la FAO et de l'Organisation mondiale de la santé;

A.1.2.6 Élaborer et mettre en œuvre des stratégies de réduction des risques et encourager d'autres méthodes (p. ex. les pratiques de gestion intégrée des ravageurs et l'application d'agents de lutte biologique) pour réduire ou éliminer l'exposition des pollinisateurs à des pesticides nocifs;

A.1.2.7 Élaborer et mettre en œuvre, selon qu'il convient, des programmes nationaux de suivi, de surveillance et d'homologation pour les pesticides et leurs produits dérivés.

A1.3 Protéger et promouvoir les connaissances autochtones et traditionnelles

A.1.3.1 Protéger et promouvoir les connaissances, innovations et pratiques autochtones et traditionnelles relatives aux pollinisateurs et à la pollinisation (p. ex. la conception des ruches, l'intendance des ressources de pollinisateurs, les façons traditionnelles de comprendre les effets des parasites) et soutenir des approches participatives en matière d'identification des caractéristiques diagnostiques pour les nouvelles espèces et la surveillance;

A.1.3.2 Protéger les droits et les régimes fonciers en place pour la conservation et l'utilisation durable des pollinisateurs.

A1.4 Contrôler le commerce et les mouvements des pollinisateurs domestiques et d'autres effets liés au commerce

A.1.4.1 Surveiller le commerce et les mouvements des espèces, sous-espèces et races de pollinisateurs domestiques entre les pays et à l'intérieur des pays;

A.1.4.2 Élaborer et appuyer des mécanismes propres à limiter la propagation de parasites et d'agents pathogènes aux populations de pollinisateurs domestiques et sauvages;

A.1.4.3 Prévenir et réduire à un minimum le risque d'introduction et de dissémination d'espèces exotiques envahissantes (plantes, pollinisateurs, prédateurs, ravageurs et agents pathogènes) qui présentent un risque inacceptable pour les pollinisateurs et les ressources végétales dont ils dépendent, et surveiller les risques de dispersion des espèces exotiques envahissantes déjà introduites (par exemple *Bombus terrestris*).

Élément 2 : mise en œuvre sur le terrain

Objectif opérationnel

Renforcer et appliquer des pratiques de gestion qui maintiennent des communautés de pollinisateurs saines et permettent aux agriculteurs, apiculteurs, forestiers, gestionnaires des terres et communautés urbaines d'exploiter les avantages procurés par les services de pollinisation pour leur productivité et leurs moyens de subsistance.

Justification

Afin d'assurer des habitats favorables aux pollinisateurs et de favoriser des écosystèmes agricoles et un élevage de pollinisateurs durables, les facteurs directs et indirects du déclin de ceux-ci doivent être gérés sur le terrain, et une attention particulière doit être accordée au niveau des exploitations et à des écosystèmes entiers. Les mesures prises au niveau du paysage abordent la connectivité et la valeur de la

gestion dans tous les paysages et tous les secteurs. Les mesures de gestion améliorée des pollinisateurs comprennent l'apiculture pour les abeilles et d'autres pollinisateurs.

Activités

A2.1 Concevoir (en collaboration avec les agriculteurs, apiculteurs urbains et ruraux, gestionnaires des terres, peuples autochtones et communautés locales) et mettre en œuvre des pratiques favorables aux pollinisateurs dans les exploitations et les pâturages et dans les zones urbaines

A.2.1.1 Créer des parcelles de végétation non cultivées et accroître la diversité floristique en utilisant principalement des espèces indigènes, comme il convient, et des périodes de floraison prolongées afin d'assurer la diversité, l'abondance et la continuité des ressources floristiques pour les pollinisateurs;

A.2.1.2 Gérer la floraison de cultures à fleurs prolifiques au profit des pollinisateurs;

A.2.1.3 Encourager les réseaux d'échange de semences indigènes;

A.2.1.4 Promouvoir la diversité génétique et sa conservation dans les populations de pollinisateurs domestiques;

A.2.1.5 Favoriser les services de rayonnement, les échanges entre agriculteurs et les écoles d'agriculture de terrain pour partager des connaissances et offrir un enseignement concret et une responsabilisation des communautés agricoles locales;

A.2.1.6 Diversifier les systèmes agricoles ainsi que les ressources alimentaires et les habitats des pollinisateurs au moyen de jardins familiaux et par des approches agroécologiques telles que la rotation des cultures, les cultures intercalaires, l'agroforesterie, la lutte intégrée contre les ravageurs, l'agriculture biologique et l'intensification écologique;

A.2.1.7 Promouvoir la sensibilisation, la formation et l'adoption de bonnes pratiques de lutte intégrée contre les ravageurs (par exemple stratégies de gestion des mauvaises herbes et lutte biologique), et, si nécessaire, d'emploi de pesticides dans le cadre de la gestion des pollinisateurs dans les exploitations agricoles (par exemple : moment d'application de pesticide, conditions météorologiques, calibration de l'équipement afin de réduire la dérive de pulvérisation vers des zones hors du champ), et éviter ou réduire au minimum tous les effets synergiques de pesticides avec d'autres facteurs qui se sont avérés gravement ou irréversiblement nocifs pour les pollinisateurs;

A.2.1.8 Promouvoir les bonnes pratiques d'agriculture résiliente face au climat et favorables aux pollinisateurs;

A.2.1.9 Intégrer des pratiques respectueuses des pollinisateurs dans les pratiques existantes dans les secteurs pertinents, y compris les programmes de certification pour la production agricole et alimentaire.

A2.2 Aborder la gestion respectueuse des pollinisateurs et les besoins des pollinisateurs en foresterie

A.2.2.1 Éviter ou réduire au minimum les pratiques de gestion forestière qui nuisent à l'environnement et les autres menaces qui ont des effets nuisibles sur les pollinisateurs sauvages et sur l'apiculture traditionnelle;

A.2.2.2 Prévoir et promouvoir des mesures permettant de capturer, sauvegarder et transporter les ruches trouvées à l'intérieur des souches;

A.2.2.3 Promouvoir les systèmes agroforestiers afin d'assurer des habitats hétérogènes constitués d'espèces indigènes, qui offrent une diversité de ressources floristiques et de nidification pour les pollinisateurs;

A.2.2.4 Intégrer les considérations relatives aux pollinisateurs dans les règles des systèmes de certification de gestion forestière durable.

A2.3 Favoriser la connectivité, la conservation, la gestion et la restauration des habitats des pollinisateurs

A.2.3.1 Préserver ou restaurer les pollinisateurs et les habitats répartis dans des zones naturelles, y compris les forêts, les prairies, les terres agricoles, les zones urbaines et les corridors naturels, afin d'augmenter la disponibilité des ressources floristiques et des sites de nidification dans le temps et l'espace;

A.2.3.2 Identifier des domaines et des mesures prioritaires aux niveaux mondial, régional, national et local pour la conservation d'espèces de pollinisateurs rares et menacées;

A.2.3.3 Encourager la création et la gestion respectueuse des pollinisateurs dans les zones de protection de la nature et les zones semi-naturelles, ainsi que d'autres options sur le terrain, telles que les Systèmes ingénieux du patrimoine agricole mondial de la FAO;

A.2.3.4 Promouvoir des initiatives dans les zones urbaines et les terrains viabilisés le long des routes et des chemins de fer pour créer et préserver des espaces verts qui offrent des ressources floristiques et de nidification aux pollinisateurs, et améliorer la relation entre les populations humaines et les pollinisateurs en sensibilisant le public à l'importance des pollinisateurs pour leur vie quotidienne;

A.2.3.5 Gérer l'utilisation des feux de forêt et des mesures de contrôle des feux de forêt, afin de réduire les effets négatifs des incendies sur les pollinisateurs et les écosystèmes concernés.

A2.4 Promouvoir l'apiculture durable et la santé des abeilles

A.2.4.1 Réduire la dépendance des pollinisateurs domestiques à l'égard des substituts de nectar et de pollen, en encourageant une plus grande disponibilité et un meilleur élevage de ressources floristiques, améliorant ainsi la nutrition des pollinisateurs et leur immunité face aux ravageurs et aux maladies;

A.2.4.2 Réduire au minimum les risques d'infection et la propagation d'agents pathogènes, de maladies et d'espèces exotiques envahissantes, et minimiser le stress pour les pollinisateurs domestiques associé au transport des ruches;

A.2.4.3 Réglementer les marchés commerciaux de pollinisateurs domestiques;

A.2.4.4 Élaborer des mesures pour préserver la diversité génétique des pollinisateurs domestiques;

A.2.4.5 Promouvoir les connaissances locales et traditionnelles liées à des pratiques innovantes dans la gestion des abeilles mellifères, des abeilles sans dard et autres pollinisateurs domestiques.

Élément 3 : participation de la société civile et du secteur privé

Objectif opérationnel

Promouvoir l'enseignement et la connaissance, dans les secteurs public et privé, des multiples valeurs des pollinisateurs et de leurs habitats, améliorer les outils d'estimation de la valeur pour la prise de décisions, et appliquer des mesures concrètes propres à réduire et à prévenir le déclin des pollinisateurs.

Justification

L'agriculture mondiale est devenue de plus en plus dépendante des pollinisateurs et une grande partie de cette dépendance concerne les pollinisateurs sauvages. Le grand public et le secteur privé, y compris les industries alimentaire et cosmétique et les chaînes logistiques, s'intéressent de plus en plus à la protection des pollinisateurs. Sur cette base, des mesures de conservation des pollinisateurs et de leurs habitats doivent être élaborées pour la société civile et le secteur privé. Une meilleure compréhension de la vulnérabilité face à la perte de services de pollinisation et de la valeur de ces fonctions et services contribuera à stimuler de telles initiatives.

*Activités***A3.1 Sensibilisation générale du public**

A.3.1.1 Mener des activités de sensibilisation avec les principaux groupes de parties prenantes, notamment les agriculteurs, les services de vulgarisation, les apiculteurs, les organisations non gouvernementales, les écoles, les médias et les organisations de consommateurs, au sujet de la valeur des pollinisateurs et de la pollinisation pour la santé, le bien-être et les moyens de subsistance;

A.3.1.2 Sensibiliser le secteur privé, y compris les entreprises alimentaires, les fabricants de cosmétiques et les gestionnaires des chaînes logistiques, aux risques que présente le déclin des fonctions et services de pollinisation pour leurs entreprises et à la valeur que représente la protection des pollinisateurs;

A.3.1.3 Promouvoir l'utilisation de la technologie et renforcer les capacités taxonomiques pour le grand public, y compris les agriculteurs et les apiculteurs, afin de faciliter l'identification et la distinction entre les pollinisateurs et les ravageurs, et contribuer ainsi à la collecte de données sur les pollinisateurs;

A.3.1.4 Appuyer des campagnes et des activités visant à assurer la participation des parties prenantes à la conservation et à l'utilisation durable des pollinisateurs, notamment les célébrations de la Journée mondiale des abeilles, le 20 mai, créée par l'Assemblée générale des Nations Unies.⁸⁹

A3.2 Actions visant le grand public

A.3.2.1 Promouvoir des activités auprès des enfants et des étudiants concernant l'importance des pollinisateurs et des fonctions et services écosystémiques dans leur vie quotidienne, et proposer des moyens de contribuer à la protection des pollinisateurs;

A.3.2.2 Intégrer des sujets sur les pollinisateurs et les fonctions et services écosystémiques dans le programme des cours d'agriculture, d'économie et d'environnement;

A.3.2.3 Appuyer les sciences citoyennes pour la production de données sur les pollinisateurs et la pollinisation, et pour accroître la sensibilisation au rôle que jouent les pollinisateurs au sein de la société civile;

A.3.2.4 Encourager les activités de réseautage en organisant des conférences¹⁰ et en diffusant des informations sur les pollinisateurs et la pollinisation par le biais de bases de données publiques, de portails Internet, des médias sociaux et des réseaux d'information qui facilitent l'accès à toutes les parties prenantes concernées.

A3.3 Participation des entreprises et des chaînes logistiques

A.3.3.1 Fournir des outils d'aide à la prise de décisions afin d'aider les différentes parties prenantes à assigner des valeurs aux pollinisateurs et à la pollinisation, y compris des valeurs non monétaires;

A.3.3.2 Élaborer des modalités pour intégrer les pollinisateurs et la pollinisation dans la comptabilité des coûts réels de l'agriculture et de la production alimentaire;

A.3.3.3 Améliorer la connaissance des liens entre les produits commerciaux et la dépendance des produits de base (rendement des cultures et qualité) à l'égard de différents types de pollinisateurs dans le secteur privé;

⁸ Voir la [résolution 72/238](#) du 20 décembre 2017 de l'Assemblée générale sur le développement agricole, la sécurité alimentaire et la nutrition.

⁹ See [General Assembly resolution 72/238](#) of 20 December 2017 on agriculture development, food security and nutrition.

¹⁰ Par exemple une conférence régulière pour l'initiative, éventuellement liée à la Fédération internationale des associations apicoles, APIMONDIA <http://www.apimondia.com/fr>

A.3.3.4 Partager des données probantes sur le déficit de pollinisation et ses répercussions économiques, et les impacts sur les moyens de subsistance, afin d'aider les entreprises à identifier les risques potentiels, à entreprendre des évaluations de la vulnérabilité et à adopter des mesures favorables aux pollinisateurs;

A.3.3.5 Élaborer et partager des plans d'action en faveur des pollinisateurs;

A.3.3.6 Promouvoir l'utilisation d'écolabels et de normes, et souligner l'importance des choix qui peuvent bénéficier aux pollinisateurs auprès des consommateurs.

Élément 4 : suivi, recherche et évaluation

Objectif opérationnel

Suivre et évaluer l'état et les tendances des pollinisateurs, de la pollinisation et de leurs habitats dans toutes les régions et aborder les lacunes, notamment en favorisant des recherches pertinentes.

Justification

Le suivi et l'évaluation de l'état et des tendances des pollinisateurs et des fonctions et services de pollinisation, des mesures prises pour la conservation et l'utilisation durable des pollinisateurs, et des résultats de ces mesures, sont nécessaires pour éclairer une gestion adaptative. Les établissements universitaires et de recherche et les organisations et réseaux internationaux devraient être encouragés à mener davantage de recherches, en tenant compte des connaissances traditionnelles, afin de combler les lacunes dans les connaissances, à élargir les recherches pour couvrir une plus grande variété de pollinisateurs, à soutenir des travaux de suivi coordonnés aux échelons mondial, régional, national, infrarégional et local, et à renforcer les capacités nécessaires, en particulier dans les pays en développement, où les travaux de recherche et de suivi demeurent plus limités jusqu'à présent.

Activités

A4.1 Suivi

A.4.1.1 Assurer le suivi de l'état et des tendances des pollinisateurs, en mettant l'accent en particulier sur les régions qui manquent actuellement de données;

A.4.1.2 Quantifier les déficits de pollinisation dans les cultures et dans les écosystèmes naturels, en accordant une attention particulière aux régions et aux systèmes agricoles qui manquent actuellement de données, lorsque cela est possible, et appliquer des protocoles cohérents et susceptibles d'être comparés pour identifier les mesures d'intervention les plus efficaces;

A.4.1.3 Surveiller les facteurs de perte des pollinisateurs et les menaces qui pèsent sur ceux-ci, en même temps que leur état et leurs tendances, afin d'identifier les causes probables de leur déclin;

A.4.1.4 Surveiller l'efficacité des mesures d'intervention visant à protéger les pollinisateurs et gérer les fonctions et services de pollinisation;

A.4.1.5 Soutenir l'utilisation de technologies et le développement d'outils faciles à utiliser, tels que les applications mobiles, afin de promouvoir le suivi des pollinisateurs par les sciences citoyennes;

A.4.1.6 Promouvoir l'utilisation des pollinisateurs et de la pollinisation comme indicateurs de l'état de la biodiversité, de la santé des écosystèmes, de la productivité agricole et du développement durable;

A.4.1.7 Promouvoir le développement de méthodes de surveillance systématique des pollinisateurs dans les écosystèmes naturels, en particulier dans les zones protégées ou les sites importants pour la conservation et les écosystèmes productifs, de manière à faciliter l'élaboration de cartes visuelles détaillées à l'échelle locale ainsi que la prise de décisions ultérieure.

A4.2 Recherche

A.4.2.1 Promouvoir la recherche sur des taxons autres que les abeilles et d'autres espèces sauvages de pollinisateurs dans les écosystèmes naturels et les fonctions et services qu'ils fournissent, afin de concevoir des politiques de gestion et des mesures de protection appropriées;

A.4.2.2 Mener des recherches, y compris des recherches participatives, sur les répercussions socioéconomiques et environnementales du déclin des pollinisateurs pour les secteurs agricoles et les entreprises connexes;

A.4.2.3 Faciliter l'harmonisation des protocoles de recherche, de collecte de données, de gestion, d'analyse, de stockage et de conservation des spécimens de pollinisateurs, y compris des modalités de recherche collaborative;

A.4.2.4 Promouvoir et partager des recherches plus poussées pour combler les lacunes dans les connaissances, y compris concernant les effets d'une perte partielle de pollinisateurs sur la production agricole, les effets potentiels des pesticides, en analysant leurs effets cumulatifs éventuels, et des organismes vivants modifiés dans des conditions naturelles de terrain, y compris les impacts différentiels sur les pollinisateurs domestiques et sauvages, et sur les pollinisateurs sociaux par rapport à ceux qui sont solitaires, ainsi que les impacts sur la pollinisation des végétaux cultivés et non cultivés à court et à long terme, et dans différentes conditions climatiques, ainsi que les impacts de la perte des pollinisateurs sur l'intégrité et le maintien des écosystèmes;

A.4.2.5 Promouvoir des nouvelles recherches pour identifier des moyens d'intégrer des pratiques respectueuses des pollinisateurs dans les systèmes agricoles, dans le cadre des travaux visant à améliorer la quantité et la qualité des rendements et à intégrer la biodiversité dans les systèmes agricoles;

A.4.2.6 Promouvoir de nouvelles recherches pour identifier les risques que présentent les changements climatiques, les mesures d'adaptation et les outils d'atténuation potentiels pour la pollinisation, notamment la perte éventuelle d'espèces clés et de leurs habitats, ainsi que le rôle de la pollinisation dans la résilience et la restauration des écosystèmes en général;

A.4.2.7 Promouvoir de nouvelles recherches et l'analyse des interactions entre la gestion des ravageurs et les fonctions et services de pollinisation, compte tenu de l'impact des facteurs du déclin des pollinisateurs, afin de soutenir le développement d'autres solutions plus faisables et durables;

A.4.2.8 Promouvoir d'autres recherches et analyses pour identifier des moyens d'intégrer la fourniture des fonctions et services écosystémiques et la conservation des pollinisateurs, au-delà de la production alimentaire;

A.4.2.9 Transposer les recherches sur les pollinisateurs et leurs conclusions en recommandations et bonnes pratiques adaptées à un large éventail de groupes d'intervenants;

A.4.2.10 Renforcer les synergies entre les preuves scientifiques, les pratiques de conservation, les pratiques des agriculteurs-chercheurs et les connaissances traditionnelles afin de mieux soutenir les actions.

A4.3 Évaluation

AA.4.3.1 Générer des fichiers de données en utilisant un processus de surveillance permanent des pollinisateurs qui permette la création de cartes visuelles régionales/nationales/infranationales et locales pour indiquer l'état et les tendances des pollinisateurs et de la pollinisation, et la vulnérabilité spécifique aux cultures et soutenir la prise de décisions;

A.4.3.2 Évaluer les avantages procurés par les pollinisateurs et la pollinisation en tenant compte de leurs valeurs économiques et autres pour l'agriculture et le secteur privé, y compris les industries alimentaires, les fabricants de cosmétiques et les chaînes logistiques;

A.4.3.3 Évaluer les avantages procurés par des pratiques respectueuses des pollinisateurs, y compris la conservation des zones non cultivées des terres agricoles, et proposer des solutions de remplacement du déboisement;

A.4.3.4 Accroître la compréhension des conséquences du déclin des pollinisateurs dans les cultures, les écosystèmes agricoles et les milieux naturels;

A.4.3.5 Appuyer l'identification des pollinisateurs dans les zones naturelles les zones gérées par l'homme, telles que les systèmes forestiers et agricoles, ainsi que les interactions entre pollinisateurs et végétaux, et les incidences des activités anthropiques dans les écosystèmes;

A.4.3.6 Aborder les besoins d'évaluation taxonomique dans différentes régions et concevoir des stratégies ciblées pour combler les lacunes existantes;

A.4.3.7 Augmenter les capacités taxonomiques afin d'améliorer les connaissances sur les pollinisateurs, leur état et leurs tendances; identifier les facteurs de changement dans leurs populations et développer des solutions appropriées;

A.4.3.8 Promouvoir l'évaluation régulière de l'état de conservation des espèces de pollinisateurs de différents groupes taxonomiques, mettre régulièrement à jour les Livres rouges et les Listes rouges nationaux, régionaux et mondiaux, et élaborer des plans d'action pour la conservation et la restauration des espèces de pollinisateurs menacées.

Acteurs

Le présent plan d'action est destiné à tous les acteurs concernés, y compris les Parties aux Conventions de Rio et à d'autres accords multilatéraux sur l'environnement, les gouvernements nationaux, infranationaux et municipaux, les organismes donateurs, y compris le Fonds pour l'environnement mondial, la Banque mondiale, les banques de développement régionales et nationales et les banques possédant un portefeuille important de prêts pour le développement rural, les donateurs privés et les entreprises donatrices, ainsi que les autres organismes et organisations compétents, les propriétaires fonciers, les gestionnaires des terres, les agriculteurs, les apiculteurs, les peuples autochtones et les communautés locales, le secteur privé et la société civile.

Compte tenu du succès de l'approche adoptée pour le plan précédent, la FAO facilitera la mise en œuvre du présent plan d'action. Cette nouvelle phase vise aussi à aligner les activités relatives à la pollinisation et aux pollinisateurs davantage sur les bureaux régionaux et nationaux de la FAO, afin de créer des synergies et d'offrir un soutien plus ample. La pleine mise en œuvre de la deuxième phase du plan d'action aux niveaux national et régional dépendra de la disponibilité de ressources.

IV. IV. ORIENTATIONS ET OUTILS D'AIDE

On trouvera dans le document d'information CBD/SBSTTA/22/INF/20 une liste des orientations et des outils d'aide.

Annexe II

RÉSUMÉ – EXAMEN DE L'INTÉRÊT QUE PRÉSENTENT LES POLLINISATEURS ET LA POLLINISATION POUR LA CONSERVATION ET L'UTILISATION DURABLE DE LA DIVERSITÉ BIOLOGIQUE DANS TOUS LES ÉCOSYSTÈMES, AU-DELÀ DE LEUR RÔLE DANS LA PRODUCTION AGRICOLE ET ALIMENTAIRE

A. Introduction

1. Le rapport intégral¹¹ et le présent résumé ont été élaborés en application de la décision [XIII/15](#). Le rapport s'appuie sur les contributions de nombreux chercheurs et partenaires partout dans le monde.¹²

B. Rôles et valeurs des pollinisateurs et des plantes qui en dépendent au-delà de l'agriculture

2. Les pollinisateurs et la pollinisation ont des valeurs très diversifiées qui vont au-delà de l'agriculture et de la production alimentaire, et incluent notamment des valeurs écologiques, culturelles, financières, sanitaires, humaines et sociales.

3. Les pollinisateurs augmentent la reproduction et la diversité génétique de la grande majorité (environ 87,5 %) des espèces végétales. Environ 50 % des espèces végétales sont totalement dépendantes d'une pollinisation animale. La pollinisation assistée par les animaux conduit généralement à un certain degré de pollinisation croisée, et favorise et préserve ainsi une variation génétique au sein des populations, qui permet à son tour aux espèces végétales de s'adapter à des conditions nouvelles et en constante évolution. La pollinisation croisée augmente aussi la production de semences. Puisque qu'ils assurent l'approvisionnement en propagules de graines et favorisent la variation génétique, les pollinisateurs sont considérés comme fondamentalement essentiels au maintien de la diversité des plantes et du fonctionnement des écosystèmes.

4. Les plantes et les pollinisateurs sont essentiels au maintien du bon fonctionnement des écosystèmes et contribuent à la régulation du climat, à la fourniture de viande d'espèces sauvages, de fruits et de graines qui soutiennent de nombreuses autres espèces, à la régulation du paludisme et d'autres maladies, entre autres fonctions et services. Les forêts tropicales, qui contiennent une grande proportion d'espèces dioïques, sont particulièrement dépendantes de la pollinisation. Les mangroves, dominées par des plantes hybrides qui fournissent d'importants services et fonctions tels que la prévention de l'érosion côtière, la protection contre les inondations et l'intrusion d'eau salée, procurent du bois combustible et du bois d'œuvre, et soutiennent la pêche et offrent un habitat et des aliments aux abeilles et à de nombreuses autres espèces, sont un autre exemple de cette dépendance.

5. La complémentarité entre les plantes et les visiteurs de leurs fleurs préserve non seulement la diversité des végétaux, mais aussi celle d'environ 350 000 espèces animales. Bien qu'on dispose de données scientifiques robustes sur la disparition locale de populations de pollinisateurs causée par le manque de ressources floristiques, il n'existe aucun rapport sur l'extinction d'espèces animales due au manque de ces ressources. Cependant, vu l'étendue de la fragmentation des habitats, le grand nombre d'espèces végétales éteintes ou quasiment éteintes au cours des 100 dernières années et l'insuffisance de nos connaissances sur l'utilisation de la plante hôte par des animaux visiteurs de fleurs, la possibilité qu'une telle extinction existe sans être documentée est très réelle. Il est bien reconnu que les données sur

¹¹ *L'intérêt que présentent les pollinisateurs et la pollinisation pour la conservation et l'utilisation durable de la biodiversité dans tous les écosystèmes, par-delà leur rôle dans l'agriculture et la production alimentaire* (CBD/COP/14/INF/8).

¹² Les principaux auteurs du rapport sont les suivants : Marcelo Aizen, Pathiba Basu, Damayanti Buchori, Lynn Dicks, Vera Lucia Imperatriz Fonseca, Leonardo Galetto, Lucas Garibaldi, Brad Howlett, Stephen Johnson, Monica Kobayashi, Michael Lattorff, Phil Lyver, Hien Ngo, Simon Potts, Deepa Senapathi, Colleen Seymour and Adam Vanbergen. Le rapport a été édité par Barbara Gemmill-Herren et Monica Kobayashi. Un atelier tenu du 27 au 29 novembre 2017 en collaboration avec l'IPBES, l'Université de Reading et la Convention sur la diversité biologique a réuni des experts régionaux en matière de pollinisateurs pour examiner et évaluer le rôle des pollinisateurs et des services de pollinisation dans le soutien des écosystèmes au-delà des systèmes agricoles et des services écosystémiques au-delà de la production alimentaire.

les changements de populations au sein des animaux sauvages visiteurs de fleurs sont très difficiles à obtenir et les causes de ces changements sont encore plus difficiles à établir.

6. Les pollinisateurs, leurs habitats et leurs produits sont une source d'inspiration pour l'art, l'éducation, la littérature, la musique, la religion, les traditions et la technologie. Les pratiques de récolte du miel et d'apiculture fondées sur les connaissances autochtones et traditionnelles ont été documentées dans plus de 50 pays. Les abeilles ont inspiré l'art et la littérature religieux dans le monde entier et d'autres pollinisateurs, tels que le colibri, contribuent à l'identité nationale de pays comme la Jamaïque et Singapour. Les pollinisateurs et les plantes qui en dépendent contribuent aux progrès technologiques et aux connaissances grâce à l'inspiration procurée et à l'application de leur biologie aux innovations humaines, comme par exemple le vol de robots guidés visuellement.

7. Les produits des abeilles contribuent au revenu des apiculteurs dans le monde entier. L'apiculture peut potentiellement être un outil efficace de réduction de la pauvreté, responsabilisant les jeunes et créant des opportunités de conservation de la biodiversité grâce à des actions en faveur des abeilles.

8. Il existe différentes plantes importantes sur le plan économique en dehors des cultures qui dépendent d'animaux pollinisateurs, dont plusieurs espèces de plantes médicinales. D'autres plantes dépendantes des pollinisateurs peuvent fournir des fonction et services précieux, notamment des plantes ornementales, des biocarburants, des fibres, des matériaux de construction, des instruments de musique, des objets d'art, des produits d'artisanat et des activités récréatives. Les plantes dépendantes des pollinisateurs recyclent le CO₂, contribuent à la régulation du climat et améliorent la qualité de l'air et de l'eau. De plus, plusieurs micronutriments, notamment les vitamines A et C, le calcium, le fluorure et l'acide folique, sont obtenus principalement à partir de plantes dépendantes de pollinisateurs, et les produits des pollinisateurs sont employés pour améliorer la santé (produits antibactériens, antifongiques et antidiabétiques). Les insectes pollinisateurs, y compris les larves d'abeilles, les hannetons et les charançons du palmier, constituent un pourcentage substantiel des quelques 2 000 espèces d'insectes consommées mondialement parce qu'elles sont riches en protéines, vitamines et minéraux.

C. État et tendances des pollinisateurs et les plantes qui en dépendent dans tous les écosystèmes

9. L'abondance, la présence et la diversité d'un grand nombre d'insectes pollinisateurs (p. ex. abeilles sauvages, papillons, guêpes et hannetons) ainsi que de pollinisateurs vertébrés (oiseaux, marsupiaux, rongeurs, chauve-souris, etc.) sont en déclin aux niveaux local et régional. Le nombre d'espèces végétales qui dépendent des pollinisateurs diminue par rapport aux plantes auto-compatibles et aux plantes pollinisées par le vent.

10. Dans toutes les régions, les changements d'affectation des terres sont reconnus comme étant le principal facteur de déclin des pollinisateurs. En Afrique, le déboisement se poursuit en conséquence de la conversion des terres à l'agriculture et de l'emploi de bois d'œuvre pour la construction et le bois combustible. En Amérique latine et en Asie et Pacifique, l'augmentation des cultures de soja et de plantations de palmiers à huile, respectivement, a eu un impact sur un grand nombre de biomes importants.

11. Les nids d'abeille sauvages sont en danger d'appauvrissement en raison des pratiques d'exploitation forestière. En Malaisie et au Brésil, il a été démontré que l'exploitation forestière réduit le nombre de nids d'abeilles sauvages et, par conséquent, de pollinisateurs, ce qui a des répercussions sur la régénération et la restauration des forêts. En outre, l'exploitation forestière réduit l'étendue de l'habitat forestier qui contient des sites de nidification adaptés et non occupés. La perte de pollinisateurs a lieu même lorsque les règles actuelles de gestion du bois certifié sont prises en compte.

12. Par ailleurs, en Afrique, la fréquence et l'intensité des feux de forêt, qui, à leur tour, ont un effet sur la production de nouvelles graines et leur reprise, ont une incidence sur différents écosystèmes, en raison du taux élevé de spécialisation pollinisateur-plante. Une telle spécialisation suggère une susceptibilité marquée à la perte de pollinisateurs et la dépendance à l'égard d'une seule espèce de pollinisateurs est potentiellement risquée face aux changements mondiaux en cours. Les prévisions

concernant le changement climatique suggèrent que la fréquence des incendies pourrait augmenter, de même que la longueur de la saison des conditions météorologiques qui leur sont propices.

13. En Amérique latine, les invasions d'abeilles exotiques constituent le deuxième facteur le plus important du déclin des abeilles locales. L'introduction d'espèces d'abeilles est aussi un sujet de préoccupation, au Japon par exemple, où il existe un risque de perturbation du réseau de pollinisation indigène. En Asie, l'érosion des connaissances traditionnelles, notamment la gestion des abeilles locales, pourrait contribuer au déclin des pollinisateurs locaux. En Europe, au Canada, aux États-Unis, en Australie et en Nouvelle-Zélande, le risque que les pesticides et la transmission d'agents pathogènes et de parasite présentent pour les pollinisateurs constitue une importante préoccupation.

14. Dans un grand nombre de régions, l'absence de changements spatiaux et temporels dans les pollinisateurs, conjuguée à une taxonomie limitée, limite l'évaluation de l'état et des tendances des pollinisateurs. En outre, le manque d'évaluations mondiales des espèces inscrites sur la Liste rouge, spécifiquement pour les insectes pollinisateurs et, dans la plupart des régions du monde, le manque de données sur les populations ou le manque de données de référence pour comparer l'état actuel des populations de pollinisateurs sauvages, rend difficile le discernement de toute tendance temporelle.

15. Les habitats et les biomes recensés comme étant les plus vulnérables aux déclins de pollinisateurs par région sont les suivants :

a) *Afrique* : forêt tropicale, forêt sèche décidue, forêt subtropicale, Méditerranée, prairies de montagne, savanes tropicales et subtropicales, terres arides et déserts, zones humides et dambos, zones urbaines et périurbaines, zones côtières;

b) *Asie et Pacifique* : forêts tropicales sempervirentes sèches;

c) *Amérique latine* : Andes, montagnes méso-américaines et régions d'altitude élevée, la forêt subtropicale de Chaco, la savane du Cerrado, les zones humides du Pantanal, la forêt amazonienne, la forêt atlantique, entre autres;

d) *Europe, Canada, États-Unis, Australie et Nouvelle-Zélande* : tourbières, prairies, lande et garrigue.

16. La forêt atlantique est un biome riche en mutualismes plante-pollinisateur qui, avec seulement 29 pour cent de son couvert forestier original¹³, est grandement menacé par la perte et la fragmentation des habitats. La fragmentation extrême de ce biome a entraîné une perte différentielle d'espèces végétales et des systèmes sexuels et de pollinisation relativement spécialisés qui ne survivent qu'à l'intérieur des grandes étendues de forêt subsistante. Dans la forêt sèche du Chaco, il a été suggéré qu'une augmentation de l'autopollinisation pourrait être liée à l'invasion d'abeilles mellifères africanisées.

17. Le changement climatique est considéré comme une menace potentielle importante en Europe et en Amérique du Nord. Les bourdons ne suivent pas le réchauffement en colonisant de nouveaux habitats au nord de leur aire de répartition historique. En même temps, ils disparaissent des parties méridionales de leur aire de répartition. Certaines espèces ont connu un grave déclin.

18. La méliponiculture, ou apiculture d'abeilles sans dard (Meliponini), est largement entreprise par les peuples autochtones et les communautés locales, les connaissances ayant été transmises de génération en génération. Les abeilles sans dard sont des pollinisateurs utiles aux cultures et aux fruits sauvages, et la plupart d'entre eux produisent du miel qui est utilisé à des fins médicinales. Bien que la méliponiculture représente une opportunité économique pour les pays tropicaux, l'élevage d'abeilles sans dard à grande échelle est considéré comme un enjeu actuel.

¹³ Données officielles : http://www.mma.gov.br/biomas/mata-atl%C3%A2ntica_emdesenvolvimento

19. L'introduction d'espèces d'abeilles mellifères (*Apis*) dans les mangroves a été étudiée dans de nombreux pays, dont la Chine, Cuba, l'Inde et les États-Unis, et augmente aussi en Thaïlande et au Brésil. Bien que cette activité puisse potentiellement contribuer à la conservation des systèmes de mangroves, les impacts doivent être davantage évalués. La gestion des colonies, y compris la reproduction artificielle et l'élevage des reines, doit être avancée pour utiliser les ressources naturelles de manière durable.

20. Quant aux effets des pesticides sur les espèces non ciblées, une méta-analyse récente a montré que, comparées aux abeilles mellifères, les abeilles sans dard sont plus sensibles aux différents pesticides. Des études expérimentales menées sur d'autres pollinisateurs, tels que la roussette frugivore (*Artibeus lituratus*) du Brésil, indiquent que l'exposition chronique des roussettes à des concentrations pertinentes d'endosulfan peut conduire à une importante bioaccumulation, qui peut avoir des effets néfastes sur la santé de cet important propagateur de semences des forêts néotropicales. De même, l'analyse à long terme des données sur les populations de papillons du nord de la Californie a révélé un rapport négatif entre les populations de papillons et l'application croissante de néonicotinoïdes. Une expérience contrôlée à l'échelle du paysage menée dans trois pays (Hongrie, Allemagne et Royaume-Uni) concernant l'emploi de colza oléagineux (canola) traité avec des néonicotinoïdes (clothianidine ou thiamethoxam) a montré que la reproduction des abeilles sauvages (*B. terrestris* et *Osmia bicornis*) était négativement corrélée avec des résidus de néonicotinoïdes dans les nids d'abeilles..

21. Les organismes vivants modifiés qui peuvent affecter des organismes non-cibles devraient faire l'objet d'évaluations au cas par cas s'agissant des abeilles et des pollinisateurs domestiques et sauvages, en tenant compte de l'espèce d'organisme vivant modifié et du milieu récepteur. L'évaluation des risques devrait tenir compte de divers stades de développement et du potentiel autant d'effets létaux que sublétaux, entre autres aspects pertinents. De récents examens n'indiquent pas d'effets négatifs directs causés par les organismes vivants modifiés sur les abeilles et sur les pollinisateurs domestiques et sauvages; néanmoins, des recherches plus poussées sur les aspects susmentionnés des effets potentiels des organismes vivants modifiés sur les pollinisateurs présentent un intérêt.

22. L'Amérique latine abrite le germoplasme sauvage de nombreuses cultures alimentaires¹⁴ qui dépendent directement ou indirectement des pollinisateurs pour assurer un rendement élevé. Le germoplasme de celles-ci, et peut-être de centaines d'autres espèces sauvages à potentiel agricole, persiste dans les vestiges d'habitats naturels et semi-naturels gérés par les communautés autochtones de cette région. Par conséquent, la diversité des assemblages de pollinisateurs est importante pour assurer non seulement la reproduction des plantes sauvages en général, mais aussi la persistance de ce germoplasme. Cependant, mises à part quelques exceptions, la présence et la diversité de ce germoplasme et son état actuel de conservation ne sont pas connus.

D. Options de mesures d'intervention pour la conservation et l'utilisation durable des pollinisateurs et de leurs habitats

23. Un grand nombre d'activités identifiées dans l'évaluation de l'IPBES et reproduites dans la décision XIII/15 contribueront à la conservation et à l'utilisation durable des pollinisateurs et de leurs habitats et, par conséquent, à préserver les fonctions de pollinisation dans les écosystèmes au-delà des systèmes agricoles et de production alimentaire.

24. Une approche à l'échelle du paysage est particulièrement intéressante pour veiller à ce que la conservation et l'utilisation durable des pollinisateurs et de leurs habitats maintiennent les fonctions de pollinisation dans les écosystèmes au-delà des systèmes agricoles et de production alimentaire. Celle-ci comprend le maintien de corridors de végétation naturelle, la restauration des terres dégradées et l'adoption de pratiques agricoles respectueuses des pollinisateurs. Il convient d'accorder une attention particulière à la réduction du déboisement et à la perte et la dégradation des habitats dans tous les biomes. Les régimes de

¹⁴ Ces cultures comprennent les suivantes: pomme de terre, tomate, courge, potiron, haricot, poivron, cacao, fraise, quinoa, amarante, avocat, patate douce, açaï, palmite, noix du Brésil, guarana, fruit de la passion et yucca.

gestion des feux de forêt devraient tenir compte des effets sur les pollinisateurs et la végétation connexe. La restauration peut accroître la connectivité des habitats favorables aux pollinisateurs et favoriser la dispersion des espèces et le flux génétique. Ces mesures peuvent aussi contribuer à l'adaptation et l'atténuation des effets des changements climatiques et à la réduction des risques de catastrophe naturelle.

25. Les mesures suivantes pourraient être prises en appui à une approche fondée sur le paysage :

a) Les aires gérées par les peuples autochtones et les communautés locales sont importantes pour la conservation de la biodiversité;

b) Les changements d'affectation des terres importants sont liés au déboisement causé par les cultures. La sensibilisation des acheteurs de ces produits de base peut augmenter les pressions exercées pour parvenir à une production durable;

c) La collecte de données, les cartes, la modélisation, sont des outils importants de prévision de l'impact des changements climatiques et de soutien des politiques de conservation, restauration et régénération des habitats naturels;

d) La génétique paysagère est un outil utile pour déterminer les caractéristiques des populations de pollinisateurs, ainsi que les conséquences génétiques de la gestion des abeilles dans les grandes étendues, à l'intérieur ou à l'extérieur de leur aire de répartition.

26. Il est urgent de mettre en place et d'harmoniser la réglementation du commerce de pollinisateurs domestiques (meilleures pratiques de gestion, gestion des risques et surveillance pour prévenir les risques, procédures d'établissement de rapports harmonisées, stratégie de gestion des données), afin que les risques et les menaces actuels et émergents puissent être détectés en temps quasi réel et au-delà des frontières, permettant des mesures d'intervention.

27. La gestion durable du bois et les règles de certification devraient tenir compte de mesures telles que la capture, le transport et la sauvegarde des ruches trouvées dans les produits forestiers.

28. Il est nécessaire d'accroître la connaissance des pollinisateurs, de la pollinisation et du rôle qu'ils jouent dans le maintien de la santé et de l'intégrité des écosystèmes au-delà de l'agriculture et de la production alimentaire. La majorité de la documentation existante met l'accent sur des groupes spécifiques d'hyménoptères. Les informations concernant l'impact des changements du paysage ou des pesticides sur les taxons autres que les abeilles sont insuffisantes.

29. Les mesures suivantes pourraient être prises pour améliorer les connaissances :

a) Améliorer la gestion des connaissances, notamment par la taxonomie, l'enregistrement volontaire, les codes à barres de l'ADN, les outils informatiques sur la biodiversité, le référencement géographique des spécimens de musée, la surveillance normalisée à long terme des pollinisateurs et des fonctions et services de pollinisation;

b) Accorder une importance aux connaissances traditionnelles et expérientielles, en notant que les méthodes de synthèse des connaissances conventionnelles ne sont pas nécessairement appropriées pour la synthèse d'autres formes de connaissances, telles que les connaissances autochtones et locales ou les connaissances tacites détenues par des praticiens comme les gestionnaires de terres et les professionnels de la conservation.